RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE MARDI 30 AVRIL 2019, À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN AU 4555, RUE DE VERDUN, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-121 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700 DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN DE FAÇON À PERMETTRE 4 LOGEMENTS DANS LA ZONE H02-67 ».

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, qui préside
Mme Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement
M. Sylvain Thériault, chef de division, urbanisme
Mme Manon St-Onge, conseillère en aménagement
Mme Diane Garand, secrétaire d'arrondissement intérimaire, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENTATION

Le conseiller Luc Gagnon ouvre l'assemblée à 18h et constate qu'aucun citoyen n'est présent dans la salle. Par la suite, le président cède la parole aux représentants de la division de l'Urbanisme qui expliquent le projet.

RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700-121

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1700, de façon à :

- Permettre 4 logements dans la zone H02-67.

_____

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Aucune.

L'assemblée de consultation publique est levée à 18h20.

_____ _____

PRÉSIDENT **SECRÉTAIRE**